

REGLEMENT DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES TWB 2026

Table des matières

I.	DISPOSITIONS GENERALES	2
Article 1	Tenue vestimentaire.....	2
Article 2	Classement.....	2
Article 3	Semaine compétition : définition.....	2
Article 4	Inscription.....	2
Article 5	Age	3
Article 6	WO (walk over)	3
Article 7	Coaching.....	3
Article 8	Faux scores	3
Article 9	Balles	3
II.	ORGANISATION DES COMPETITIONS.....	4
Article 10	Généralités	4
Article 11	Inscription, annulation et paiement	4
Article 12	Droits d'inscription	5
Article 13	Tirage au sort	5
Article 14	Programmations et horaires.....	7
III.	REGLES TECHNIQUES.....	8
Article 15	Format de jeu	8
IV.	DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	9
Article 16	Supporters.....	9
Article 17	Plaintes.....	9

Note :

- ✓ Le terme "joueur" s'applique aux personnes des deux sexes.
- ✓ La notion de « vacances scolaires » fait référence à celles de la fédération Wallonie-Bruxelles.

I. DISPOSITIONS GENERALES

L'inscription et la participation à une compétition impliquent le respect des statuts et des règlements de Tennis Belgium, de TWB et de TV. Les organes d'administration respectifs peuvent imposer des conditions spéciales, notamment en vue du respect des contrats de sponsoring conclus (par exemple la marque des balles). En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prévues par les organes d'administration respectifs envers le club défaillant et/ou le joueur concerné.

Toute infraction est sanctionnée conformément au règlement de chaque Ligue.

Article 1 Tenue vestimentaire

Le port d'une tenue de tennis est obligatoire. Cette tenue doit être conforme aux règles décrites dans le document "*Les inscriptions publicitaires*".

Article 2 Classement

Tout match joué dans le cadre d'une compétition compte pour le classement individuel des joueurs et est soumis à tous les règlements en vigueur.

Article 3 Semaine compétition : définition

Une « semaine compétition » va d'un lundi au dimanche suivant (ou au plus tard au lundi suivant si celui-ci est un jour férié légal). Le comité compétent peut autoriser un club à commencer une compétition dès le jeudi précédent.

Les « semaines compétitions » sont numérotées en suivant le système ISO (la semaine n° 1 est la première semaine de l'année qui comporte un jeudi). Le dernier dimanche d'une compétition détermine son numéro de semaine.

Article 4 Inscription

Lors d'une même « semaine compétition » :

- ✓ Les joueurs peuvent s'inscrire à trois catégories maximum (simples et doubles cumulés) pouvant être réparties sur deux compétitions.
- ✓ Parmi ces deux compétitions, maximum une seule peut être un tournoi international ATP, WTA, ITF ou Tennis Europe.

Le joueur découvert en infraction est immédiatement déclaré WO dans toutes les compétitions belges dans lesquelles il est encore en lice et il reçoit 5 points de conduite par « semaine compétition ».

Cependant, les infractions déclarées les jours fériés et entre le vendredi 12h et le premier jour ouvrable suivant, sont traitées le premier jour ouvrable suivant.

Dans ce cas de figure, les sanctions s'appliquent au match le plus récent (dernier match joué) de chaque tournoi concerné.

Rappel : les inscriptions à des tournois internationaux s'additionnent aux inscriptions dans des tournois belges.

Remarque :

- ✓ Dans le cadre d'une participation à un tournoi international (ATP, WTA, ITF ou Tennis Europe), les matches de qualifications de ce tournoi font partie de la « semaine compétition » prévue pour son tableau final.

Particularité concernant uniquement les tournois ITF 15000 \$ et + :

- ✓ Les matches de qualifications de ces tournois font partie de la « semaine compétition » durant laquelle se déroulent ses qualifications. En conséquence, un joueur ne peut s'inscrire qu'à un tournoi du Belgian Circuit la « semaine calendrier » où il joue des matches de qualifications de ce type de tournoi.
- ✓ En cas de qualification pour le tableau final, et afin de ne pas participer à plus de deux compétitions la même « semaine compétition », un joueur doit prendre les mesures nécessaires au respect de ce point de règlement.

Article 5 Age

Dans toutes les catégories, l'âge pris en considération est déterminé par l'année de naissance sans tenir compte du jour et du mois.

Dès le début de la nouvelle saison (début des vacances scolaires d'automne 2025), tout joueur doit s'inscrire dans les catégories de l'âge qu'il atteindra pendant l'année civile 2026.

Article 6 WO (walk over)

Le joueur qui ne se présente pas auprès du juge-arbitre à l'appel de son match est déclaré WO.

Un WO non-excuse est sanctionné.

Un WO ne peut être excusé qu'en cas de force majeure par un document officiel.

Pour plus de précisions, consulter le document "Règles spécifiques des WO".

Article 7 Coaching

Le coaching n'est pas autorisé lors des compétitions individuelles, sauf lors des tournois du Belgian Junior Circuit et du Championnat de Belgique Jeunes (pour + de détails, cf. le règlement de ces deux compétitions).

Article 8 Faux scores

Le juge-arbitre doit renseigner le score réel d'un match sur base de ce qui s'est déroulé sur le terrain.

Une amende de 250 € sera appliquée au club organisateur si la Ligue ou la région dont dépend la compétition constate que le juge-arbitre a inscrit un faux score.

Article 9 Balles

Seules les balles homologuées par l'ITF peuvent être utilisées.

Pour les finales, c'est l'organisateur qui les fournit, à raison de quatre balles neuves par match. Sauf disposition particulière, pour les autres matches, ce sont les joueurs qui les fournissent.

Pour plus de précisions, consulter le document Les règles du tennis (règle 3 et annexe 1).

II. ORGANISATION DES COMPETITIONS

Article 10 Généralités

L'organisation des compétitions se déroule dans le respect des dispositions ci-après et de celles décrites sur le site de TWB, rubrique "Officiels", *documents communs*.

L'élaboration des calendriers sont du ressort de la Ligue et de ses régions, sur proposition des clubs.

Article 11 Inscription, annulation et paiement

L'ensemble de ces opérations s'effectuent via le site www.tppwb.be.

Les inscriptions peuvent être effectuées au plus tôt à partir du lundi à partir de 20 heures, quatre semaines avant la date officielle de la compétition jusqu'au mardi précédant la date officielle du début de la compétition, à 20 heures. Ce délai de quatre semaines peut être inférieur pour les compétitions qui se déroulent les trois premières semaines après la publication d'un nouveau calcul de classement.

Toute inscription peut être annulée par les joueurs eux-mêmes ou par le juge-arbitre, jusqu'au lundi précédant la date officielle du début de la compétition, à 20 heures. A partir du lundi précédant la date officielle du début de la compétition, à 20 heures, jusqu'au mardi précédant la date officielle du début de la compétition, à 20 heures, seul le juge-arbitre a la possibilité d'encore procéder à l'inscription ou l'annulation de joueurs.

A partir du mardi précédant la date officielle du début de la compétition, à 20 heures, plus aucune inscription ou annulation ne peut plus avoir lieu.

Le juge-arbitre a le droit de refuser certaines inscriptions ; la justification du refus est obligatoire.

Les droits d'inscription sont à payer au club organisateur, même en cas de WO.

En cas de WO à un stade de la compétition où un paiement est prévu dans le règlement du tournoi, ce montant devra être payé spontanément auprès du juge-arbitre avant la date officielle de la fin de la compétition. Au-delà de cette date, tous les paiements (avec ajout de frais administratifs) devront se faire selon les modalités décrites dans le courriel envoyé aux joueurs concernés.

Tant qu'il n'a pas régularisé sa situation financière, le joueur est interdit de toute nouvelle inscription à un tournoi ou un championnat ; en interclubs par contre, sa participation reste autorisée.

Article 12 Droits d'inscription

CATEGORIES « ADULTES »			
		Fin des vacances scolaires de Printemps à fin septembre	Octobre à fin des vacances scolaires de Printemps
Tout type	SIMPLES	Maximum 20 €/pers.	pas de norme
	DOUBLES*	Maximum 12,50 €/pers.	pas de norme

* par poules ou par élimination directe

Nb : les droits d'inscription ci-dessus peuvent se répartir sur maximum deux tours.

CATEGORIES « JEUNES »			
		Fin des vacances scolaires de Printemps à fin septembre	Octobre à fin des vacances scolaires de Printemps
Belgian Junior Circuit	SIMPLES	10 €/pers.	15 €/pers.
	DOUBLES	7,50 €/pers.	7,50 €/pers.
Autres	SIMPLES	12 €/pers.	pas de norme
12 M	7 €/pers.		

Nb : les droits d'inscription ci-dessus peuvent se répartir sur maximum deux tours.

Article 13 Tirage au sort

Deux joueurs affiliés à un même club ne peuvent, si possible, se rencontrer lors de leur premier match, sauf spécifications contraires précisées dans un règlement particulier.

Le tirage au sort et la programmation des matches sont effectués par le juge-arbitre ou par toute autre personne qu'il mandate.

Dès l'inscription de 2 joueurs, une compétition doit être organisée.

Le tirage au sort des compétitions est régi par les normes suivantes :

Adultes				
Catégories de simples	Nombre d'inscrits	Tableau final	Qualifications	Pré-qualifications
MI, II, III, IV, V M35 I, II, III, IV, V M50 I, II, III, IV M60 I, II, III D I, II, III, IV D25 I, II, III D40 I, II, III D55 I, II	De 2 à 11	Oui	non	non
	De 12 à 24	4 acceptés	autres joueurs	non
	De 25 à 32	8 acceptés	autres joueurs	non
	De 33 à 56	8 acceptés	8 acceptés	autres joueurs
	57 et plus	8 acceptés	16 acceptés	autres joueurs
M VI - M35 VI – M50 V – M60 IV D V - D25 IV – D40 IV - D55 III	tableau unique (quel que soit le nombre d'inscrits)			
Catégories de doubles	Tableau unique ou par poule avec tableau final			

Jeunes				
Catégories de simples	Nombre d'inscrits	Tableau final	Qualifications	Pré-qualifications
Belgian Junior Circuit (toutes les catégories)	De 2 à 11	Oui	non	non
	De 12 à 24	4 acceptés	autres joueurs	non
	De 25 à 32	8 acceptés	autres joueurs	non
	De 33 à 56	8 acceptés	8 acceptés	autres joueurs
	57 et plus	8 acceptés	16 acceptés	autres joueurs
Grades 1 et 2 (-9, -11 et -13) Grades 1, 2 et 3 (-15)	De 2 à 11	Oui	non	non
	De 12 à 24	4 acceptés	autres joueurs	non
	25 et plus	8 acceptés	autres joueurs	non
Grades 3 (-9, -11 et -13)	Par poule avec tableau final			

Article 14 Programmers et horaires

Le joueur est responsable de ses disponibilités d'horaire et le juge-arbitre prend toutes les décisions utiles au bon déroulement de sa compétition.

Le joueur est tenu de s'informer par lui-même de la programmation de ses matches, soit via le site de la Ligue dont dépend la compétition, soit auprès du juge-arbitre.

Après l'appel d'un match, le joueur doit être présent sur le terrain dans un délai maximum de 15 minutes, prêt à jouer, sous peine de WO.

Les modalités suivantes sont d'application :

- ✓ En cas de conflit d'horaires avec un joueur, la priorité est donnée à la compétition qui se termine par rapport à celle qui débute.
- ✓ Si deux compétitions se terminent la même semaine, la priorité est donnée à la compétition où le joueur est au stade le moins avancé du tableau.

Remarque : aucune priorité de programmation n'existe selon le type de compétitions.

Exemples: - en adultes, la programmation d'un match de M1 n'a aucune priorité sur un match de M2
- en jeunes, la programmation d'un match de BJC n'a aucune priorité sur un match de grade 1.

Dans les catégories -13 ans et plus jeunes, il est interdit de faire commencer un match après 20 heures.

Dans toutes les autres catégories, il est interdit de faire commencer un match après 23 heures sans l'accord des joueurs concernés.

Une compétition inachevée à sa date officielle de clôture perd toute priorité par rapport aux autres compétitions en cours.

III. REGLES TECHNIQUES

Article 15 Format de jeu

Catégories	Balles	Terrain	Sexe	Matches de simples
-7 ans	Rouges feutrées	12 m Filet à 80 cm <i>(cf. Plan)</i>	Mixité	Match en 1 ou 2 sets, premier à 12 points sans 2 points d'écart ; le service s'effectue par un lancer de balle à la main à bras cassé au-dessus de la tête avec les pieds derrière la ligne de fond (un seul essai), changement de service suivant le modèle tie-break; le carré de service est constitué du demi-terrain opposé, hormis le couloir de doubles du terrain de 24 m
- 9 ans	Orange à pression réduite	18 m filet à 80 cm <i>(cf. Plan)</i>	Mixité sauf pour Belgian Junior Circuit et Championnat TWB	Match en 1 ou 2 sets gagnants (selon le type de compétition), premier à 4 jeux avec tie-break à 3/3 (1 ^{er} à 7 points avec deux points d'écart)
- 11 ans	Verte à pression légèrement réduite	21 m filet à 91,4 cm <i>(cf. Plan)</i>	Pas de mixité	Match en 1 ou 2 sets gagnants (selon le type de compétitions), premier à 4 jeux avec tie-break à 3/3 (1 ^{er} à 7 points avec deux points d'écart)
- 13 ans	Jaune à pression	24 m filet à 91,4 cm <i>(cf. Plan)</i>	Pas de mixité	Match en 1 ou 2 sets gagnants (selon le type de compétition), 1 ^{er} à 6 avec tie-break à 6/6 (1 ^{er} à 7 points avec deux points d'écart)
13 ans et plus âgés	Jaune à pression	24 m filet à 91,4 cm <i>(cf. Plan)</i>	Pas de mixité	Match en 2 sets gagnants, premier à 6 jeux avec tie-break à 6/6 (1 ^{er} à 7 points avec deux points d'écart)

Particularités:

- ✓ La catégorie « 11 ans » des tournois du Belgian Junior Circuit se joue sur un terrain 24m avec des balles jaunes (à pression normale).
- ✓ Dans les catégories Messieurs 50 & 60 et Dames 40 & 55, l'éventuel 3^{ème} set se joue uniquement en un super tie-break (1^{er} à 10 points avec deux points d'écart).

Matches de doubles

En - 7 ans : pas de doubles

Dans les autres catégories : mêmes règles que pour les matches de simples, **SAUF** pour l'éventuel 3^{ème} set qui se joue uniquement en un super tie-break (1^{er} à 10 points avec deux points d'écart).

IV. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 16 Supporters

Dans le cas où des supporters d'un joueur se comportent d'une manière si partisane que le jeu est perturbé ou interrompu, le juge-arbitre applique les sanctions prévues dans les règlements de la Fédération Internationale de Tennis.

Article 17 Plaintes

Toute plainte d'un joueur doit être adressée au secrétariat compétent (*voir article 31 point 8 des statuts de TWB*) dans les quarante-huit heures des faits, sous peine de non-recevabilité. Ces plaintes sont ensuite transmises aux instances compétentes.

Tout manquement au présent règlement ainsi qu'à l'éthique et aux codes fédéraux doivent être transmis pour examen et pour décision à la chambre de discipline compétente.